

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES

 Flandre Lys
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothee Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Broutele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andrée Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Emploi et développement économique : ATPE - Subvention à l'EURL vrac attitude sur la commune de Fleurbaix.

Par délibération du 5 mars 2020, le conseil communautaire a acté le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL Vrac Attitude, créée le 3 février 2020.

Cette entreprise, dirigée par Madame Ludivine CATRY, est une épicerie de conditionnement en vrac écoresponsable.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	118 947.00€	153 930.00€	204 727.00€
Rémunération du dirigeant	0.00€	0.00€	18 000.00€
Charges sociales Patronales	1 102.00€	1 201.00€	8 040.00€
Capacité d'autofinancement	10 596.00€	18 405.00€	8 601.00€
Remboursement d'emprunt	4 506.00€	4 552.00€	4 598.00€
Capacité d'autofinancement Nette	6 090.00€	13 853.00€	4 003.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur la communication, l'agencement et équipement de la boutique.

	Montant HT
Logiciel de caisse - Vraccoop	4 187.75€
Meubles en palettes recyclées - NDCM	11 877.00€
Enseigne et marquage vitre et véhicule – Leclercq Publicité	753.36€
Travaux chauffage – Dassonville	557.54€
TOTAL	17 375.65€

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

Le capital de l'EURL Vrac Attitude est de 2 000€.

La subvention maximum pourrait être de 4 343.91€, mais sera plafonnée à 2 000€ car ne doit excéder ses fonds propres.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les commissions communautaires n'ont pas été réunies,

Après avis favorable du Bureau réuni le 6 juin 2020, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'EURL Vrac Attitude;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EURL Vrac Attitude et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

